

le Républicain magazine

Toute l'actualité départementale dans votre 2^e cahier

■ FAITS DIVERS / SOCIÉTÉ / POLITIQUE

■ LES SPORTS ■ LES LOISIRS ■ PETITES ANNONCES

Jeudi 11 octobre 2012

2^e cahier du journal le Républicain n°3526

GRATION ■ Les associations s'inquiètent de la circulaire Fillon CULTURE

Les MJC en voie de disparition ?

our

de chaque
ne prend
plus, tout
le titre de
portissants
cas de vol
r exemple.
en place de
si pour ne
le 2011, la
s et déjà
mentaires,
ccueil des
sse de se
définitive-
certaines
de com-
milieu de
sure d'ac-
ar jour qui
es condi-
it refuser
é-accueil.
résenter à
la ferme-
■ F.H.
ants sur :
f.gouv.fr/
étrangers

La concurrence libre et non faussée pourrait-elle avoir un impact néfaste sur les associations ? C'est ce que craignent de nombreux bénévoles qui voient, avec la promulgation de la circulaire Fillon, la disparition d'une partie du secteur associatif. Ce document administratif, datant du 18 janvier 2010, est la transposition en droit français de la directive européenne sur les services. Elle entend clarifier et sécuriser le cadre juridique des relations financières entre pouvoirs publics et associations, tout en simplifiant les démarches effectuées par ces dernières. « Le problème, explique Charles Henry, président de l'Union départementale des MJC de l'Essonne, c'est que dorénavant, l'Etat va considérer les associations comme des entreprises. Du coup, si demain une société privée

souhaite assurer une activité sportive ou éducative par exemple, les subventions attribuées à une association qui propose la même chose deviendraient illégales. » Et la circulaire ne s'arrête pas là. Pour pouvoir obtenir des aides, le montant de fonctionnement ne devra plus dépasser 500 000 € sur trois ans. « En plus des subventions, il faut prendre en compte les locaux, les salariés... Sur les vingt et une MJC de l'Essonne, vingt risquent de fermer. Seule celle de Marolles-en-Hurepoix, qui ne compte que des bénévoles, subsistera », précise le président. Des fermetures qui impacteraient principalement les personnes modestes, qui n'auraient plus les moyens de pratiquer une activité sportive ou de suivre un soutien scolaire. « Chez moi, 35 % des adhérents sont en dessous du seuil de pauvreté. Avec cette

circulaire, on leur ferme les portes de la culture », regrette Dominique Desmorat, administrateur à la MJC de Ris-Orangis. Pour tenter de mobiliser un maximum de personnes, deux réunions ont été organisées, une le vendredi 5 octobre à Palaiseau, l'autre, le mardi 9 octobre à Juvisy. « La circulaire sera effective le 1^{er} janvier 2014. Il faut que le Parlement la retire avant. Nous avons contacté les ministères concernés et sommes actuellement en phase d'écoute », poursuit Charles Henry. Leur objectif, s'ils ne peuvent la faire annuler, serait que l'éducation populaire devienne une exception, comme c'est déjà le cas pour la santé. « Le Parlement pourrait également revoir le "seuil des minimis", en effet, comment peut-on chiffrer le bénévolat ? », conclut-il.

■ N. Cosson